



TOPIC:

La Reforme Policière en RDC

Intervenants : Michel Thill (swisspeace) ;
Cesaire Rasamoelina (PARP III, Enabel)



(TENUE SELON LA RÈGLE DE CHATHAM HOUSE)

Introduction

Cette séance a examiné la trajectoire de la réforme de la Police nationale congolaise (PNC), croisant une lecture historique et socio-politique de long terme avec une perspective opérationnelle issue de la mise en œuvre. Le débat a montré que la réforme oscille entre ambition normative et réalités structurelles persistantes.

Poids de l'histoire et inerties structurelles

La PNC reste marquée par des cycles de décomposition et recomposition coloniale et postcoloniale profonds :

Malgré des investissements importants (formation, infrastructures, police de proximité, promotion des droits humains), la réforme a surtout produit des îlots de professionnalisation sans transformation systémique.

Trois continuités dominent toujours :

- Une succession de réformes sans consolidation durable ;
- Des acteurs policiers parallèles et concurrents, générant un pluralisme sécuritaire, des chevauchements institutionnels et rendant floue l'autorité de la PNC ;
- Une précarité économique chronique, poussant les policiers à des pratiques informelles de survie et produisant une culture de négociation avec la population.

Mise en œuvre et perception d'une réforme déconnectée du contexte

Entre 2007 et 2022, environ 100 000 policiers ont été intégrés, souvent sans formation adéquate. L'absence de mécanisme de retraite crée un engorgement institutionnel et empêche le renouvellement du corps. Beaucoup de policiers ne savent plus ce que la réforme attend réellement d'eux.

Selon la recherche de l'un des intervenants, la réforme est fréquemment perçue comme un modèle déconnecté des réalités locales, donc des conditions de vie et de travail des policiers. Le nœud du problème est autant politique et budgétaire que technique : l'État ne s'est pas engagé sur le long terme et continue de compter sur la substitution internationale.

Le rôle du PARP III : catalyseur, pas substitut

Des exemples illustrent le déficit d'appropriation nationale du passé : une académie de police construite par l'UE est restée inutilisée plusieurs années ; une loi de budgétisation de la réforme de 2013 n'a jamais été exécutée.

En s'appuyant sur ces leçons, le programme PARP III cherche à encourager l'État à s'engager, plutôt qu'à s'y substituer, notamment à travers une inscription budgétaire et une appropriation parlementaire. Son approche articule renforcement du contrôle interne, gouvernance locale inclusive et remontée structurée d'information dans le dialogue politique. L'académie de police a lancé sa première formation de 720 recrues financée à travers le budget promulgué par le gouvernement.

Constats stratégiques majeurs

Les intervenants ont convergé sur plusieurs axes prioritaires :

- La réforme doit s'ancrer dans le quotidien concret du policier, pas uniquement dans les structures institutionnelles ;
- Il manque un suivi rigoureux des pratiques réelles, notamment des comportements et incitations des agents sous réforme ;
- Un engagement à long terme est indispensable -les cycles de financement courts épuisent les dynamiques de changement ;
- Les espaces de dialogue police/communauté sont essentiels et peu coûteux, mais doivent être opérationnalisés ;
- La réforme ne peut ignorer ni le rapport armée/police, ni la question de la démilitarisation, ni la question politisée de l'intégration des ex-combattants.

Recommandations

- Inscrire la réforme dans le budget national et engager clairement la responsabilité politique de l'État. Les partenaires doivent passer d'une logique de substitution à un rôle d'appui.
- Garantir une planification pluriannuelle au-delà des cycles des bailleurs, pour permettre une évolution durable.
- Investir dans l'environnement opérationnel immédiat du policier : conditions matérielles, uniformes, interactions quotidiennes.
- Opérationnaliser et étendre des mécanismes permanents de dialogue police-population, intégrés à la gouvernance locale de la sécurité.
- Soutenir un dispositif continu de recherche et d'évaluation des pratiques policières dans la durée.
- Clarifier les frontières fonctionnelles entre police et armée afin d'accélérer la démilitarisation de la police.
- S'assurer que quelque soit l'intégration d'ex-combattants dans la police respecte les réglementations de recrutement officielles de la PNC.

Partenaires :



Avec le soutien de

